

| | |
|---------------------|----|
| Membres en exercice | 11 |
| Présents | 6 |
| Représenté | 1 |
| Votants | 7 |
| Exprimés | 6 |
| Pour | 6 |
| Contre | |

Envoyé en préfecture le 26/09/2025
Reçu en préfecture le 26/09/2025
Publié le 
ID : 087-218709202-20250926-DEL56_2025-DE

COMMUNE DE MARVAL
Haute-Vienne

Séance du Conseil Municipal
du 19 septembre 2025
Délibération n° 56/2025
portant sur une demande d'aide exceptionnelle

Le Conseil Municipal de MARVAL s'est réuni à la Mairie le 19 septembre 2025 à 10h, selon convocation en date du 10 septembre 2025, sous la présidence de Pierre HACHIN, Maire, Jérôme SUET étant secrétaire de séance.

Présents : M. Dominique BERTRAND , M. Pierre HACHIN , Mme Edith LEGER, Pierre MANDON, Mme Renée PIRONNET, M Jérôme SUET

Rprésenté : Syvain CASSORE donne pouvoir à Jérôme SUET

Absentes : Rachel HAAG, Léa BLANC, Marie LINET, Carole RELAND.

Vu la délibération n°32/2024 du 26 avril 2024 portant sur la délégation donnée au CCAS dans le cadre des aides d'urgence,

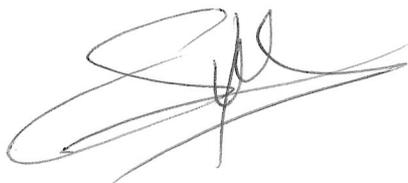
Vu la demande en date du 3 septembre 2025 de Mme Sandy DARFEUILLES, travailleur social du département concernant une aide exceptionnelle à apporter à un administré,

Vu la réunion de la commission du CCAS en date du 12 septembre 2025, considérant qu'une aide exceptionnelle peut être attribuée à une personne se trouvant dans une situation précaire et après étude de cette demande pour la sollicitation d'une aide financière de 49.97 euros afin de régler une dette d'ordures ménagères, les membres du CCAS souhaitent soumettre au Conseil Municipal pour décision d'attribution ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer une aide exceptionnelle de 49.97 € à un administré de la commune afin de solder sa dette d'ordures ménagères,
- D'autoriser Monsieur le Maire à verser cette aide par mandat administratif.

Jérôme SUET ,
Secrétaire de séance



Fait à MARVAL, le 19 septembre 2025
Pierre HACHIN,
Maire